

Réunion mensuelle du 23 octobre 2023

Présents : Pascal Bœuf, Rémi Fauchet, Gérard Françon, Bob Moiroud.

Excusés : Jacques Beaumont, Bruno Dalmais, Kamel Mokrani, Gilles Thomas.

Bienvenue à Rémi Fauchet qui nous rejoint et qui nous a exposé son intérêt pour les sujets que nous traitons. Il nous propose de nous faire bénéficier de son expérience et de son engagement.

1. Emission massive de particules fines en pleine journée à La Part Dieu en août 2023

En consultant les données sur **la station de mesures de Lyon Centre**, nous avons constaté des pics de pollution aux particules fines en journée très élevés dans le secteur de la Part Dieu entre le 21 et le 25 août 2023. Selon Atmo Auvergne Rhône-Alpes, l'origine serait dans d'importants travaux de démolition dans ce secteur.

Sur les conseils du Maire de Lyon à qui nous avons présenté les relevés lors de son passage au forum des associations du 2 septembre, nous avons demandé des explications à la SPL (Société Publique Locale Lyon Part-Dieu).

Le 5 octobre, nous avons reçu un e-mail de Madame Laurence Berne, Directrice de Cabinet adjointe du Maire de Lyon. En voici le contenu :

Avec la SPL Lyon Part Dieu – dont le Directeur Général est en copie de ce mail - et à la demande du Maire, nous avons agi dès réception de votre mail ; je trouve le temps aujourd'hui de vous apporter quelques éléments transmis par nos équipes.

L'entreprise intervenant sur le site nous a indiqué qu'un des jets arrosant le chantier est tombé en panne le mercredi 23 août après-midi. Il a pu être réparé et remis en état dès le lendemain midi. Durant ce laps de temps, les travaux de déconstructions se sont poursuivis, ce qui a pu engendrer un accroissement temporaire d'émissions de poussières.

Aussi, et pour mémoire, le mode de déconstruction mis en œuvre sur le chantier du M+M repose sur l'utilisation d'une pelle de grande taille dotée d'un système de brumisation situé à la source de l'engin. Cette solution permet de mieux contenir les poussières par rapport à une démolition par écrêtage.

Face à ces évènements, l'entreprise a mis en place les éléments correctifs suivants :

- L'installation de nouveaux systèmes de brumisation.*
- Un nettoyage renforcé des espaces publics alentours en cas de poussières excessives.*
- Un arrêt temporaire de la démolition en cas de panne du système d'arrosage qui est situé au bout de pelle.*

Il convient de souligner que l'entreprise a fait preuve d'une réactivité notable afin de résoudre rapidement les problèmes rencontrés.

Réunion mensuelle du 23 octobre 2023

Il est par ailleurs à noter qu'une sonde Atmo mesurant la qualité de l'air est située à proximité immédiate du chantier. Il était prévu que cette sonde soit déconnectée, ce qui n'a pas été fait. Cette situation peut fausser en partie les données à l'échelle de la ville.

Voici ce que nous avons répondu le jour même :

Merci pour votre réponse précise et détaillée, j'en ferai part à nos adhérents. Un dysfonctionnement peut toujours se produire, ce qui nous importe, c'est que les leçons en soient tirées et que des solutions aient été trouvées pour minimiser les impacts de ce genre d'incident sur la santé des habitants.

Le seul point qui nous interpelle, c'est cette phrase : "Il est par ailleurs à noter qu'une sonde Atmo mesurant la qualité de l'air est située à proximité immédiate du chantier. Il était prévu que cette sonde soit déconnectée, ce qui n'a pas été fait. ". Ceci veut donc dire qu'il est d'usage de déconnecter une station de mesures d'Atmo Au-RA quand une pollution inhabituellement élevée risque de se produire. Ce n'est pas en cassant le thermomètre qu'on fait tomber la fièvre et cette pratique pourrait être interprétée comme de la dissimulation. Nous en parlerons avec Atmo Auvergne Rhône-Alpes puisque nous faisons partie de son conseil d'administration.

A la suite de notre réponse, nous avons continué à échanger par e-mail sans arriver à se comprendre suffisamment. Madame Berne nous a donc proposé une rencontre à l'Hôtel de Ville pour clarifier la situation. Ce sera le mardi 24 octobre. Un échange direct étant toujours préférable, nous avons bien sûr accepté cette invitation.

Nous nous sommes inquiétés auprès d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes du fait qu'une collectivité ou un tiers puisse demander d'arrêter un capteur pendant des travaux et qu'une situation de pic de pollution fort puisse ne pas apparaître dans les mesures de l'Observatoire. Voici ce que notre correspondant attitré nous a indiqué :

- *Nous n'avons pas connaissance d'échanges récents avec la Ville de Lyon à ce sujet, **la Ville de Lyon ne nous a pas demandé de stopper nos mesures**. Par ailleurs, hormis quand il y a des pannes, **il n'y a jamais d'arrêt de mesures de nos stations**.*
- *Cependant, il est vrai que pour l'établissement des cartes annuelles, et en ce qui concerne les stations de fond (comme Lyon-Centre), les pics liés à des influences ponctuelles peuvent dans certains cas ne pas être pris en compte pour l'établissement des moyennes de concentrations (de même pour nos cartes de prévisions quotidiennes).*

2. Réunion d'information et d'échanges avec le Conseil de Quartier Croix-Rousse Centre

Lors de notre dernière assemblée générale, nous avons décidé d'organiser des événements afin de nous faire connaître beaucoup plus largement et échanger sur la situation de la pollution atmosphérique, sur ce qui s'est amélioré et ce qui s'est dégradé, sur les risques pour la santé et sur ce qu'il conviendrait de faire pour améliorer la situation.

Réunion mensuelle du 23 octobre 2023

Dans cette démarche, Philippe Vindras, Président du Conseil de Quartier Croix-Rousse Centre, nous a invités à participer à une réunion à l'échelon local le 18 octobre 2023 à l'intention du bureau de son CDQ. Nous avons disposé d'une heure et demie pour présenter un état des lieux de la pollution de l'air et des risques encourus pour la santé des habitants, et pour échanger avec le public.

Plus de 20 personnes étaient présentes et les nombreux échanges ont montré à la fois les préoccupations et l'intérêt des participants pour ce sujet essentiel. Cette opération est importante pour nous faire mieux connaître et pour enrichir le diaporama préparé à cette occasion. Vous le trouverez en ligne sur notre site ici : <https://airdeslyonnais.fr/wp-content/uploads/2023/10/Diaporama-pour-CDQ-Centre-18-OCTOBRE-2023-version-publiee.pdf>

3. CICA sur la qualité de l'air

Un CICA (Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement) se tiendra le 8 novembre à 17H30 à la mairie d'arrondissement de Lyon 4ème sur le thème de la qualité de l'air. Trois questions seront posées par différentes associations et instances de démocratie participative. La Mairie demandant que les questions lui soient adressées par écrit quelques jours avant, nous avons communiqué le texte qui suit.

Notre question d'ensemble recouvre les préoccupations des habitants par rapport à la pollution générée par le Tunnel de la Croix-Rousse et voici ce sur quoi nous attendons de connaître votre position et vos réponses :

- Nous demandons qu'une **campagne de mesures des particules PM10 et PM2,5** soit effectuée pendant une période d'au moins un mois à proximité immédiate des cheminées de ventilation du tunnel situées sur le plateau. Rappelons que malgré les affirmations du Grand Lyon lors de la réouverture du tunnel le 1er septembre 2013, il y a bien rejet de l'air vicié du tunnel vers le Plateau lorsque la circulation dépasse 2 000 véhicules/heure. Les mesures sont le seul moyen de connaître le niveau réel de la pollution et sa répartition tout au long de la journée. La VDL et/ou la Métropole sont-elles prêtes à le faire ?
- **Quelles solutions allez-vous mettre en place pour faire diminuer la pollution aux deux extrémités du Tunnel de la Croix-Rousse** et en particulier par la mise en œuvre de dispositifs de filtrage de l'air vicié ? Rappelons que le tunnel du Mont-Blanc est filtré côté sortie Chamonix avec un taux de réduction des particules fines de 60% et plus.
- Concernant l'information des habitants, elle est actuellement inexistante et nous demandons depuis 10 ans que **l'état de la qualité de l'air soit affiché chaque jour** à l'entrée des établissements scolaires et des bâtiments publics, pic de pollution ou pas. En cas de pic de pollution, indiquer clairement les activités à éviter dans ces situations. La Direction de l'Ecologie Urbaine (maintenant Direction de la Santé) nous avait opposé un refus systématique en 2015. La Ville de Lyon est-elle maintenant prête à revoir sa position ?

Nous vous ferons part des réponses apportées lors de notre prochaine réunion mensuelle.

Réunion mensuelle du 23 octobre 2023

4. Consultation du Grand Lyon pour le projet d'amplification de la ZFE-m

Nous avons découvert par hasard que le Grand Lyon avait lancé une consultation portant sur son projet ajusté d'amplification de la ZFE. **Depuis le 4 septembre 2023 pour une durée de 2 mois**, le public est invité à déposer ses observations et propositions relatives à ce dossier sur le site [jeparticipe](#).

On trouvera en annexe l'essentiel du projet extrait de ce qui a été publié sur le site officiel du Grand Lyon et qui représente 172 pages. Les évolutions majeures prévues à partir du 1^{er} janvier 2024 sont :

- **l'interdiction des véhicules Crit'Air 4** en plus des véhicules Crit'Air 5 et non-classés déjà interdits,
- **l'intégration au périmètre des grands axes** (M6-M7, périphérique Nord et boulevard périphérique Laurent Bonnevey).

En 2022, le parc de véhicules Crit'Air 4 était estimé à 7% du parc total. Ce sont donc près de 50 000 véhicules en plus qui seront interdits dans la ZFE. Ce chiffre peut être revu à la baisse car certains propriétaires ont déjà procédé à leur remplacement ou vont le faire très rapidement.

Pas un mot dans le projet sur une possible extension géographique alors que certaines communes le demandent. Face à cette situation, nous avons déposé une contribution sous le titre **Extension géographique oubliée** avec le texte suivant :

Votre document d'août 2023 ne fait pratiquement pas mention d'extension géographique de la ZFE-m, vous vous limitez à inclure "les voies structurantes d'agglomération métropolitaines que sont M6, M7, la RD383 et le BPNL".

Pourquoi ne pas mettre dans la ZFE 2024 les territoires qui sont des deux côtés de ces axes ? Par exemple, pourquoi ne pas mettre dans ce périmètre les communes ou parties de communes situées à l'est de la RD383 alors que ce sont des zones très urbanisées et que ce boulevard est le plus gros point noir de l'agglomération pour le NO2 avec des moyennes annuelles qui continuent à dépasser les valeurs limites fixées par l'UE.

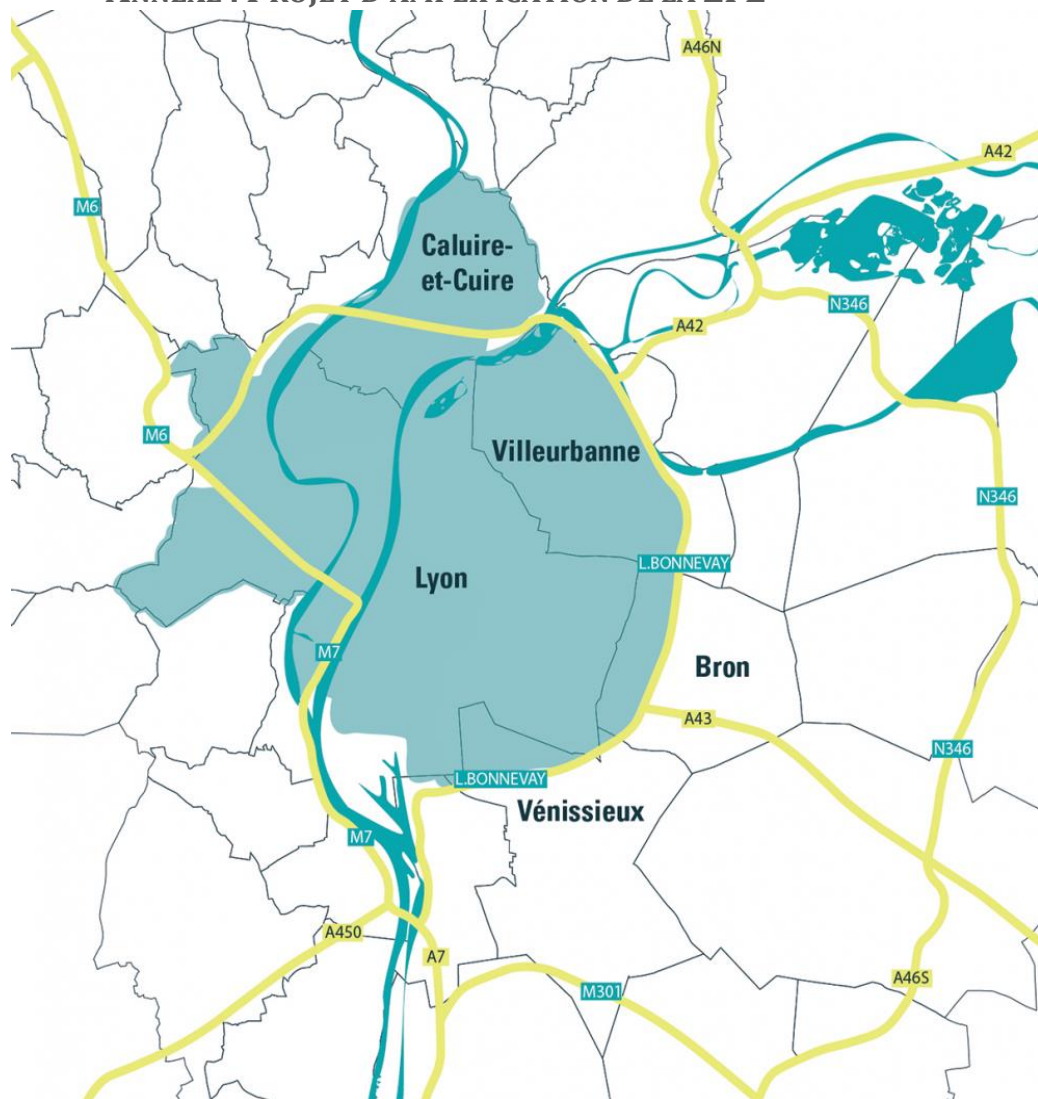
5. Demande du collectif « La Rue Est à Nous Lyon »

Ce collectif qui regroupe Alternatiba Rhône, Cleancities, Greenpeace, le collectif contre la pollution – Ecole Michel Servet et la Ville à Vélo nous a invités à signer une tribune à destination des élus de la Métropole et du grand public au sujet du projet "Presqu'île à vivre". Nous avons décliné l'invitation car nous nous estimons qu'une bonne partie des propositions est trop généraliste et que la démarche n'est pas assez participative.

6. Prochaines réunions

Nos réunions mensuelles ont lieu le quatrième lundi du mois de 19H00 à 21H00 à la Maison des Associations-Robert Luc, 28 rue Denfert-Rochereau, 69004 Lyon en **salle 5** au 1^{er} étage. La prochaine se tiendra **le lundi 27 novembre 2023**.

ANNEXE : PROJET D'AMPLIFICATION DE LA ZFE



La ZFE du Grand Lyon s'étend sur plusieurs communes :

- Lyon,
- Caluire-et-Cuire,
- Villeurbanne, Bron et Vénissieux sur les secteurs situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent Bonnevey.

Le projet d'amplification de la ZFE, voté en Conseil Métropolitain le 26 juin 2023, intégrera au périmètre les grands axes (M6-M7, périphérique Nord et boulevard périphérique Laurent Bonnevey), dès le 1er janvier 2024.

À compter du 1^{er} janvier 2024, seront interdits les véhicules Crit'Air 5, 4 et non-classés :

- les voitures immatriculées pour la première fois avant le 31 décembre 2005,
- les deux-roues motorisés immatriculés pour la première fois avant le 30 juin 2004.

Pour mémoire, la ZFE est déjà inaccessible aux véhicules Crit'Air 5 et non classés ainsi qu'aux poids lourds et véhicules utilitaires légers (de catégorie n) classés Crit'Air 5, 4 et 3 ou non-classés.

Ces restrictions sont applicables au sein du périmètre de la ZFE:

- 7 jours/7 et 24 heures/24,
- en circulation comme en stationnement.

Réunion mensuelle du 23 octobre 2023

La globalité du calendrier

Le projet d'amplification de la ZFE, voté en Conseil Métropolitain le 26 juin 2023, prévoit un nouveau calendrier ajusté.



*Lyon, Caluire-et-Cuire, Villeurbanne, Bron, Vénissieux et les secteurs situés à l'intérieur du boulevard périphérique D383